

Anaïs Caussé
Loup Panteix
Enzo Grisoni



ACER

15/02/2025

L'Agence européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie.

L'agencification de l'Europe à la lumière du phénomène des revolving doors.



Introduction : la gouvernance disputée d'un secteur à l'intégration partielle

Profil institutionnel et recontextualisation

Le secteur de l'énergie a connu une européanisation ambiguë : avec le traité sur la CECA de 1951 et le traité Euratom de 1958, la Communauté européenne s'est dotée d'éléments d'une politique énergétique fondée sur le respect des choix énergétiques nationaux. Par la suite, ce secteur s'est développé via une libéralisation progressive des marchés (gaz et électricité), entamée dans les années 1980. Plus tard, la mise en place du marché intérieur de l'énergie en 1993 a rendu nécessaire l'harmonisation des normes nationales (de sécurité, de fiscalité, d'accès aux marchés publics, etc.). Le traité de Maastricht, de son côté, a introduit l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux de distribution de l'énergie sur tout le territoire de l'UE. Malgré ça, il faut attendre mars 2007 pour que les chefs d'Etat s'accordent à élaborer une politique climatique et énergétique intégrée¹, lorsque le Conseil européen adopte un triple objectif (climatique, économique et géopolitique). Pour les concrétiser, le Paquet Énergie-Climat est adopté en mars 2009 et composé de quatre textes législatifs datés d'avril 2009, créant l'ACER dans la foulée (règlement (CE) n° 713/2009).

Entrant en fonction en 2011, cette agence décentralisée siégeant à Ljubljana est dotée de missions de coordination des autorités de régulation nationales, et de mise en œuvre du marché intérieur du gaz et de l'électricité. A ce titre, elle fait partie de ce que Grossman et Saurugger² ont qualifié d'agences facilitant le fonctionnement du marché intérieur. Son mandat inclut l'élaboration de règles communes, la prise de décisions sur les infrastructures transfrontalières et la surveillance des marchés énergétiques. L'ACER émet des avis et recommandations non contraignants aux gestionnaires de réseau, autorités de régulation et institutions européennes ; mais prend également des décisions contraignantes sur les infrastructures transfrontalières et coordonne les initiatives régionales. Pour plus d'informations concernant son modèle organisationnel, se référer à l'annexe.

En 2019, les objectifs climatiques du Pacte Vert ont insisté sur la nécessité d'une politique énergétique européenne plus intégrée. Pour répondre à cet impératif, et dans le cadre du paquet « énergie propre » faisant partie de la démarche de création d'un « marché européen de l'énergie pleinement intégré », le règlement (UE) 2019/942 a réformé et étendu les compétences de l'ACER³, lui conférant un pouvoir de décision accru, une surveillance élargie des marchés, une coordination renforcée des gestionnaires de réseau, et de nouveaux domaines d'intervention (dont les énergies renouvelables). Pour répondre à ces objectifs, l'ACER supervise trois catégories d'acteurs : les réseaux européens des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité (Entsoe) et de gaz (Entsog), les gestionnaires de réseaux de transport, et les gestionnaires de réseaux de distribution européens. Plus largement, tous les acteurs de marché et régulateurs nationaux sont soumis à des obligations de lui transmettre des informations.

Cette refonte a ainsi fait de l'ACER une sorte de *méta-agence* qui s'érite en régulatrice supranationale des autorités de régulation nationales, même si son périmètre régulatoire demeure circonscrit en termes de pouvoirs. Pour autant, cette refonte a été conclue après trois années de

¹ Fabienne Collard, "La politique énergétique en Europe", *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2018, vol 38 n° 2403-2404, pp.5-66.

² Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, "Chapitre 6 - La représentation des intérêts dans l'Union européenne," dans *Les groupes d'intérêt: Action collective et stratégies de représentation*, ed. Emiliano Grossman et Sabine Saurugger (Paris: Armand Colin, 2012), pp. 211-250.

³ François Lafarge, Eleftheria Neframi, Michel Mangenot, "Chronique de l'administration européenne", *Revue française d'administration publique*, 2019, vol 3, n° 171, pp.831-860

négociations difficiles⁴, traduisant une rupture avec l'apparence unitaire que reflète l'agence. Sur beaucoup de points, les Etats se sont opposés à l'ambition de la Commission d'un marché plus profondément intégré sous la coupe de l'ACER. Concernant son financement, les Etats se sont opposés à des financements directs des gestionnaires et opérateurs, et préfèrent les contributions nationales, qui dépendent, elles, de l'accord trouvé sur le cadre financier pluriannuel. Sur la question des pouvoirs, la Commission aurait préféré renforcer ceux du directeur (afin d'accélérer et rendre plus efficace le processus décisionnel), mais les Etats ont souhaité au contraire un renforcement des pouvoirs du Conseil des régulateurs⁵ (qui n'avait jusque là que la capacité de rejeter ou accepter les décisions du directeur). En compromis, le Conseil des régulateurs peut désormais donner des avis, des commentaires et des amendements sur les propositions du directeur, que ce dernier est tenu de prendre en compte. Au-delà de traduire une européanisation contestée du secteur énergétique, ces négociations difficiles montrent également la saillance du déterminant national dans le champ européen de l'énergie, et donc de l'absence d'une culture régulatrice commune.

Le choix de l'ACER comme agence d'étude dans le cadre d'un travail général sur les agences européennes découle de la reconnaissance de l'importance du secteur énergétique pour l'Union européenne et de ses implications, écologiques notamment. Cette étude est ainsi une opportunité de quantifier l'engagement de l'ACER envers les énergies renouvelables, à travers leurs pratiques de recrutement. Si l'approche sectorielle présente des limitations dans sa capacité à émettre des conclusions générales, elle nous permet ici de constater d'un exemple emblématique du "tournant régulateur"⁶ : la libéralisation des anciens monopoles étatiques (dont l'énergie) s'est en fait accompagnée d'une modification des formes de l'intervention publique, sous la forme d'agences notamment. Cela a donné naissance à une forme inédite d'imbrication des États et des marchés, appelée *regulatory capitalism*⁷, où la conduite de privatisation et de libéralisation va de pair avec l'émergence de nouvelles bureaucraties publiques dépolitisées, dotées d'une indépendance statutaire, et peuplées d'experts, de professionnels et de hauts fonctionnaires. Par ailleurs, afin de limiter les généralités abusives, une comparaison avec d'autres agences, via le travail de nos camarades, permettra de rendre compte d'un espace social européen des régulateurs. Opter pour une agence moins explorée offre également l'opportunité d'être pionnier dans la compréhension de son fonctionnement, en contraste avec des agences plus médiatisées.

Le cas de Piotr Wozniak : les revolving doors dans le secteur de l'énergie

Car il est vrai, l'ACER est une agence qui fait peu parler d'elle (que ce soit à travers les médias, les prises de parole officielles ou encore les débats parlementaires). Pourtant, nous l'avons vu, son portefeuille s'est élargi, faisant d'elle un acteur incontournable de la politique énergétique et climatique européenne. Son caractère peu médiatisé, conjugué à un historique apparemment sans incident majeur en termes de transparence et de corruption, renforce l'idée d'une agence discrète, évoluant en dehors du champ institutionnel traditionnel.

⁴ François Lafarge, Eleftheria Neframi, Michel Mangenot, *op cit*.

⁵ Commission de régulation de l'énergie, "Fiche n°1 - Paquet Énergie Propre / Observations du régulateur français", 31 mai 2017.

⁶ Antoine Vauchez, "Introduction", *Le moment régulateur. Naissance d'une contre-culture de gouvernement*. Paris, Presses de Sciences Po.

⁷ David Levi-Faur, « The Regulatory State and Regulatory Capitalism. An Institutional Perspective », dans David Levi-Faur (ed.), *Handbook on the Politics of Regulation*, Cheltenham, Edward Elgar, 2013.

Pour autant, il serait exagéré de dire que l'ACER évolue complètement à la marge du phénomène des “revolving doors”⁸ (pantoufage ou plus généralement circulations public-privé). En particulier, notre agence d'étude semble concernée par ce phénomène pour son ampleur dans le secteur énergétique : une étude de 2018, commissionnée par le groupe des Verts au Parlement européen⁹, révèle ainsi plus de 80 cas de pantoufage (en particulier avec des entreprises d'énergies fossiles) dans 13 pays européens. L'ACER n'échappe pas à cette dynamique, comme l'exemple de Piotr Wozniak l'illustre (que l'étude qualifie de “great revolver”) : géologue de formation, membre du PiS polonais, P. Wozniak devient homme politique, avec une carrière ponctuée de plusieurs postes au sein de PGNiG (*Polish petroleum mining and gas industry*). Ainsi, il est vice-président de PGNiG entre 2000 et 2001, avant d'être *chair* au conseil d'administration de l'ACER de 2009 à 2014, *vice-chair* l'année suivante, et finalement Président de PGNiG de 2015 à 2020.

Si ce cas identifie indéniablement l'ACER comme une agence sensible à la problématique des circulations public-privé, P. Wozniak reste un cas particulier, ne donnant à voir que les plus hautes sphères administratives de l'agence. Pour autant, cet exemple n'a pas donné lieu à de scandale médiatisé, et n'a pas résulté en un durcissement très strict des règles d'éthique de l'agence (voir en annexe). Constituant un échantillon de *policy officers* et autres fonctionnaires, notre étude permet alors d'apporter une granularité supplémentaire en portant le regard sur les niveaux administratifs inférieurs.

Une étude sur les employés de l'ACER permet-elle de dégager une figure généraliste de régulateur, illustrant la promotion d'une conception alternative du gouvernement ? Dans quelle mesure l'ACER rend-elle compte d'un mouvement plus général de remise en cause de ce qui est présenté comme une culture officielle de l'Etat (séparation public et privé, séparation du national et de l'european, séparation du politique et de l'administration, etc.) ?

Méthodologie et difficultés

L'approche adoptée pour ce travail repose en particulier sur une étude prosopographique, qui consiste en l'étude collective et comparative des caractéristiques des individus d'un groupe donné. Pour ce faire, nous avons constitué une base de données à partir d'un échantillon de 31 personnes. L'analyse prosopographique, en comparaison d'une enquête strictement qualitative, nous a permis de dégager, à partir des caractéristiques individuelles du personnel, des tendances générales et des informations significatives. Cette analyse est aussi enrichie d'une comparaison avec d'autres agences exécutives européennes, à partir d'un travail similaire mené en parallèle par nos camarades, enrichissant ainsi notre compréhension des dynamiques institutionnelles et organisationnelles au sein de l'UE, et d'un affrontement de l'échantillon à la littérature scientifique sur le sujet.

Pour la sélection des 31 membres de l'ACER, nous avons cherché à constituer un échantillon représentatif en incluant des cadres de direction ainsi que des administrateurs permanents de l'agence. Nous nous sommes davantage concentrés sur les membres permanents que sur ceux occupant en parallèle des fonctions dans des agences nationales ou dans le secteur privé (pour reprendre le

⁸ “L'expression de *revolving doors* désigne les circulations d'acteurs issus d'institutions publiques vers les secteurs privés et marchands et réciproquement.”, dans Sébastien Michon et Cécile Robert, “Vers une sociologie politique des *revolving doors* : des origines du phénomène à ses conséquences sur l'action publique.”, *Politix*, 2024, n°146, vol 2, pp.7-32.

⁹ Mathias Huter, *et al.*, *Revolving doors and the fossil fuel industry : time to tackle conflicts of interest in climate policy-making*, Rapport commissionné par Les Verts, mai 2018.

continuum intermittent/permanent de D. Georgakakis), avec l'idée que leurs trajectoires professionnelles sont plus susceptibles de révéler des dynamiques bien établies dans l'agence : les administrateurs permanents, contrairement aux membres temporaires, sont plus ancrés dans l'organisation à long terme, ce qui permet d'analyser les influences et les possibles conflits d'intérêts liés à des trajectoires de carrière plus diversifiées et stables. Ces membres permanents offrent ainsi un aperçu plus précis des pratiques internes et des enjeux de gouvernance au sein de l'ACER.

La collecte des données s'est principalement faite à partir de deux sources principales. Les personnes identifiées comme dirigeant une task force ou un working group (format de travail de l'ACER particulier impliquant des employés et experts sur un sujet précis) ont leurs CV en ligne sur le site de l'agence ainsi qu'une déclaration d'intérêt. Pour les autres, la recherche sur le réseau social Linkedin nous a permis de sélectionner les individus qui remplissent leur profil avec le plus de détails, afin que nous puissions en retirer les informations biographiques. Enfin, la recherche internet a mis en avant des traces numériques (par exemple, des positions passées, des sites universitaires, etc.), et nous a permis d'accéder à des ressources comme les biographies en ligne (et notamment dans des médias spécialisés, comme Contexte ou Politico). Malheureusement, en sélectionnant des individus ne faisant pas partie du "*top management*", nous nous sommes fermés à d'autres sources plus précises, comme des articles de presse, les registres de personnel de l'UE (*whoiswho*), puisqu'ils n'ont pour la plupart pas de notoriété publique. Concernant la vérification des publications des détenteurs de doctorat, elle a été effectuée sur des plateformes en ligne, comme Google Scholar.

Pour ce qui est des difficultés, il est important de noter que pour ces deux types de sources les individus remplissent d'eux même leurs informations, ne témoignant que de l'aspect professionnel de leur vie, et taisant leurs engagements, leurs opinions politiques, leur famille, leurs origines sociales, etc. tout en potentiellement négligeant des passages de la carrière ou en surestimant d'autres... Que ce soit dans le cas des CV LinkedIn ou des CV sur le site de l'agence, nous avons donc constaté de la mise en avant d'une identité stratégique, c'est-à-dire produite dans un certain contexte à destination d'un public particulier, et donnant donc à voir une version publique de la vie personnelle. Dans ce cadre, nous avons donc dû estimer les âges des agents, à partir de leur date d'entrée ou de sortie à l'université, et nous avons souvent supposé leur nationalité d'origine, à partir de l'université ou de l'étymologie du prénom. Nous avons ainsi dénoté d'une potentielle volonté d'effacement du facteur national dans la présentation personnelle, ayant sans doute à voir avec la nécessité d'imager une appartenance à un champ européen cosmopolite et dénationalisé. Justement, nous avons également éprouvé des difficultés à traduire les intitulés de poste, qui, au-delà des spécificités linguistiques, traduisent également une réalité sociologique parfois différente suivant les pays (par exemple, la profession d'avocat en France ou en Italie ne véhicule pas le même message).

I. Profil des agents, et dimension européenne de la régulation de l'énergie

Afin d'identifier le profil des agents de l'ACER, nous commencerons par analyser notre échantillon par l'angle de différents indicateurs. En addition de l'observation des viviers de recrutement et de la nature des compétences recherchées, ces informations nous permettront de déceler des tendances à l'œuvre dans le secteur énergétique.

A/ Une agence masculine, entre ingénieurs et économistes

- L'indicateur de genre

La dimension genrée est une des plus remarquables de notre échantillon. Avec 8 femmes pour 23 hommes, notre échantillon est la 4ème agence sur les 13 étudiées depuis le début de cette recherche collective, avec le moins de femmes. Les 3 agences avec le taux d'hommes plus importants qu'à l'ACER sont l'agence de l'UE pour le programme spatial, l'agence de l'UE pour la sécurité aérienne, et l'agence de l'UE pour la cybersécurité. Toutes ces agences ont pour point commun de s'intéresser à des domaines liés aux sciences dites "dures", et la valorisation des diplômes de type STEM (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques) peut être un critère d'entrée au sein de ces agences. Ainsi, la sous-représentation des femmes dans notre agence peut être analysée, au premier abord comme une conséquence de la sous-représentation des femmes dans les études STEM, elle-même liée à un ensemble de déterminismes sociaux opérants dès la jeunesse¹⁰.

Le genre est également un facteur présent lorsque l'on analyse les positions hiérarchiques des individus étudiés. En effet, 6 des 8 femmes de l'échantillon occupent le poste le plus bas hiérarchiquement au sein de notre échantillon, policy officer. À l'inverse, les hommes monopolisent les positions de management, en représentant la totalité des chefs de département de l'échantillon (3) et 5 des 6 chefs d'unité de l'échantillon. Cette différence de représentation au sein des postes de management ne peut être expliquée qu'à la marge par une différence d'âge et d'ancienneté au sein de l'agence entre les hommes et les femmes. L'âge moyen est de 37.5 ans (Femmes) et 41.7 ans (Hommes) et l'ancienneté moyenne est de 5.5 ans (Femmes) contre 6.1 ans (Hommes). En allant au-delà de la sous-représentation dans les études présumées comme les plus légitimes pour rentrer au sein de l'agence, les femmes de l'ACER semblent également souffrir du plafond de verre, dont l'existence a été observée dans les organisations publiques et privées, même au sein de l'UE qui se présente comme pionnière sur le domaine de l'égalité femmes-hommes dans le monde professionnel¹¹.

Cependant, comme il sera pertinent de le voir dans la sous partie suivante, regarder plus en détail les études suivies par les individus de notre échantillon ne permet pas entièrement d'expliquer la sous-représentation des femmes dans l'échantillon.

- L'indicateur académique

Les cursus suivis peuvent être rassemblés en trois grandes catégories: Sciences, Economie (incluant commerce) et SHS (incluant droit). 18 individus ont étudié l'économie, 17 individus ont étudié un domaine de sciences "dures", et 11 individus ont étudié des sciences sociales ou du droit. Ce

¹⁰ American Association of University Women (AAUW). (n.d.). *The STEM gap: Women and girls in science, technology, engineering and mathematics*, 2021.

¹¹ European Parliamentary Research Service (EPRS). *The glass ceiling: Women in management positions in public and private sector and in politics*. European Parliament Think Tank, 9 mars 2013.

décompte a été fait en listant les occurrences d'un domaine d'études parmi le curriculum académique des individus étudiés, comptabilisant donc les études suivies et non pas les individus. Ainsi, un même individu peut rendre compte de 2 ou 3 entrées dans les études (par exemple une réorientation entre la licence et le master, ou bien en formation continue), ce qui explique que nous comptabilisons 46 études dans un échantillon de 31 individus.

Au sein des différentes catégories d'études, nous avons trouvé important de faire un focus sur les études scientifiques. Elles consistent pour la majorité en des études d'ingénierie, avec le plus souvent une spécialisation sur l'énergie, qui implique pour les individus âgés de plus de 35 ans une expertise sur les énergies fossiles. Un seul individu a effectué des études dédiées à l'environnement. Il est significatif que parmi un échantillon de régulateurs de l'énergie, le fait d'avoir une formation spécifique sur les enjeux du dérèglement climatique soit exceptionnel. Cet indicateur particulier devrait être approfondi dans une seconde étude, entièrement consacrée aux conflits d'intérêt en matière de politiques énergétique et climatique.

Lister les études suivies par le nombre d'individus en prenant en compte les combinaisons d'études de différentes catégories nous donne le tableau suivant :

Type d'études	Nombres d'individus	Nombres d'individus ayant suivi une formation continue de régulation de l'énergie à la FSR
Economie	5	0
Sciences	10	4
SHS	4	0
Eco + Sciences	6	2
Eco + SHS	4	2
SHS + Sciences	1	0
SHS + Sciences + Eco	1	1
Total :	31	9

Tableau 1 : Nombre d'individus par type d'études et combinaisons, Occurrences de la FSR

En l'espèce, 12 individus de l'échantillon sont passés dans leur cursus de formation initiale par plusieurs formations et en tant qu'individus, s'inscrivent dans plusieurs des catégories que nous avons établies. La combinaison Sciences / Économie est la combinaison la plus représentée avec 6 occurrences. Cela révèle une mise en avant du caractère pluridisciplinaire des compétences mises en avant au sein de l'ACER. Nous expliquons cette importance par la structure du secteur de compétence de l'agence. La régulation de l'énergie nécessite en effet une compréhension technique des systèmes énergétiques, qui est acquise dans des études de type scientifique, mais également une connaissance des mécanismes de marché qui est enseignée au sein des cursus d'économie, de commerce. Enfin, la science de la régulation peut nécessiter des compétences juridiques et enseignées dans les cursus de sciences sociales.

B/ La régulation de l'énergie, un champ de politique publique faiblement européen

La dimension européenne des agences de l'UE peut s'observer par la nationalité des agents qui composent son personnel. Dans le cas de l'ACER, nous observons une surreprésentation de la nationalité slovène (9/31) qui peut s'expliquer par la localisation de l'agence à Ljubljana. Cette observation recoupe celle faite pour d'autres agences étudiées dans le cadre du projet de recherche situées dans des pays et composés pour une partie importante de nationaux de ces pays (ENISA, EUIPO). Cependant, pour certaines agences, la nationalité surreprésentée n'est pas celle du pays où l'agence est située (Eurofound, EASA). Dans ces deux cas, on suppose l'existence d'un vivier de recrutement spécifique particulièrement développé dans un pays autre que celui d'implantation de l'agence. Cela nous invite également à émettre l'hypothèse qu'une agence parviendra plus facilement à attirer des nationalités diverses si le secteur régulé est fortement européenisé. En effet, si la régulation européenne du secteur est un débouché naturel d'un certain type d'études, il y a plus de chances que des individus issus de divers pays de l'UE soient attirés vers l'agence. Dans le cas de l'ACER, la présence de beaucoup de slovènes peut indiquer que les professionnels de la régulation de l'énergie des autres pays de l'UE ne reconnaissent pas nécessairement l'importance de l'ACER dans le champ donné. Cependant, cette observation doit être regardée à la lueur des niveaux de vie différenciés entre pays européens. Un pays avec un niveau de vie élevé aura tendance à attirer plus de profils de pays divers, notamment du Sud de l'Europe.

Au delà de la nationalité, une des dimensions de la réflexion sur les cursus académiques entamée plus tôt permet d'alimenter la réflexion plus générale sur la dimension plus ou moins "européenne" (au sens de l'appartenance à un champ de l'eurocratie¹²) des profils de la régulation du secteur de l'énergie. Au premier regard, l'énergie demeure un domaine relevant fortement de la compétence des Etats membres de l'UE. Le fait que l'ACER soit une agence de coopération des régulateurs nationaux et non une agence européenne de régulation en est un marqueur fort. Par ailleurs, notre agence ne s'illustre pas par une proportion importante de personnes ayant occupé une position européenne, et l'échantillon présente seulement 2 individus ayant travaillé au sein d'une institution de l'UE.

Cependant, parmi les lieux d'études observés au sein de l'échantillon, deux instances reviennent à de multiples reprises. Il s'agit de l'Université de Ljubljana, par laquelle sont passés 8 individus, uniquement des slovènes, ainsi que l'Université européenne de Florence, et en particulier la "Florence school of regulation" où ont étudié 9 des 31 individus (cf. Tableau 1). La Florence School of Regulation est un organe de formation qui dispense des formations continues, et est spécialisée sur les politiques européennes environnementales, climatiques et énergétiques. L'institut dispense des formations spécialisées sur la régulation européenne du secteur de l'énergie. Les formations correspondant parfaitement au travail réalisé par l'ACER, il apparaît comme cohérent qu'une proportion conséquence des individus étudiés aient choisi de compléter leur formation académique par un cycle de formation continue au sein de cette université. Cependant, il est pertinent de noter l'existence d'un lieu de formation que l'on peut caractériser par sa dimension européenne, et qui vise à former à la conduite des politiques européennes de régulation de secteurs privés. L'émergence de lieux de formation spécifiquement dédiés à la régulation européenne est un indice important du développement d'une régulation européenne du secteur.

¹² Didier Georgakakis, "Ce que la théorie des champs nous dit de l'administration européenne (I). Un retour réflexif sur le champ de l'eurocratie". *Revue française d'administration publique*, 2021, n° 180, vol 4, p.883-900

Notre recherche nous amène à avancer l'hypothèse que l'importance du niveau européen d'élaboration des politiques publiques de régulation de l'énergie est croissante. Au niveau des profils de l'ACER, nous observons que la proportion d'individus ayant occupé une position européenne est près de 2 fois plus importante chez les individus n'étant pas dans des positions de management, et étant donc tendanciellement plus jeunes et avec moins d'ancienneté au sein de l'agence que chez les individus à des postes de management.

Cette observation indique, si ce n'est une européanisation du champ, un volontarisme des pouvoirs publics européens à renforcer leur capacité d'action sur ce domaine. La littérature observe bien des luttes importantes autour de l'europeanisation des politiques énergétiques¹³. Notre analyse des résultats observés, à la lueur de ces débats académiques et d'exemples empiriques, est que les luttes autour de l'europeanisation du champ, bien que non résolues et bien que la thèse d'une intergouvernementalisation des politiques énergétiques puisse être défendue de manière crédible, amènent à une européanisation des profils qui travaillent sur la régulation de l'énergie à un niveau européen, en réponse à une demande qui existe bien qu'elle soit contestée.

Le développement d'une culture européenne de régulation de l'énergie et d'un corps spécialisé passant par l'existence de programmes tels que ceux de l'Institut universitaire européen (co-financé par l'Union européenne) peut également être une stratégie pour les institutions européennes, visant à renforcer la légitimité d'une action politique au niveau européen dans ce domaine.

C/ Différents profils pour différentes activités

La diversité des profils de l'ACER nous amène à descendre d'un niveau notre analyse, afin d'observer avec plus de précision les différentes activités de l'agence. En effet, réduire l'agence à un type d'activité ne permet pas d'expliquer de manière suffisamment pertinente les profils observés, alors qu'un regard sur la division en départements nous permet d'affiner l'analyse des compétences recherchées lors du recrutement du personnel de l'agence. Enfin, étudier des profils typiques et atypiques nourrira la réflexion initiée sur les individus étudiés, et ouvrira le regard vers la circulation entre le secteur privé et l'agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie.

Les différentes directions de l'agence peuvent être divisées en trois branches. Une branche mono-départementale qui gère la logistique et les ressources humaines, et deux branches composées chacune de trois départements en charge de l'activité opérationnelle de l'agence (voir : Annexe I, organigramme de l'ACER).

- REMIT et EMSN

La branche "REMIT" découle du règlement européen sur l'intégrité et la transparence du marché de l'énergie de 2011. Ce règlement a été révisé en 2024, et va amener l'ACER à une augmentation de ses pouvoirs et de son personnel, ce qui illustre bien l'influence de l'europeanisation du champ sur la structure et l'activité de l'agence.

Les départements de la branche REMIT sont chargés de surveiller l'activité des acteurs du marché de gros, et d'enquêter lors d'alertes relevant de potentielles violation du règlement. Pour vérifier les

¹³ Weber, Bernd, et François Bafoil. « The Limits of Europeanisation in the Field of Energy », dans Marie-Christine Zélem et Christophe Beslay, *Sociologie De l'énergie*, CNRS Éditions, 2015.

obligations de reporting d'activité des opérateurs économiques, et empêcher des manipulations de marché, les compétences économiques et juridiques prennent. Cela se retrouve dans le profil des individus de notre échantillon. Sur 13 individus au sein de la branche REMIT, seuls 4 ont une formation d'ingénieur. Les départements de la branche EMSN (Energy Markets and System Needs) travaillent plus directement sur les marchés de l'énergie, les infrastructures énergétiques, et les systèmes d'échange. Ainsi, la sociologie de ce département présente plutôt des profils d'ingénieurs.

L'observation de ces divisions internes des compétences légitimes au sein de l'agence, vient complexifier nos observations initiales sur les types de formation qu'ont suivi les agents de l'ACER. En parallèle, observer les différents départements à la lueur des postes précédents dans la seconde partie de notre travail, viendra compléter ce premier tableau des différentes activités de l'agence, en situant les agents dans des trajectoires professionnelles. Enfin, démontrer le lien direct entre l'activité de réglementation au niveau européen (avec REMIT par exemple, mais aussi avec les différentes législations du Green Deal qui ont un impact sur l'activité de l'ACER), et l'empouvoirement de l'agence, ainsi que sa structuration interne, vient renforcer la pertinence de notre étude, qui en remontant ce cheminement logique dans le sens causal inverse, vise à observer des tendances lourdes d'un champ de la régulation, par le biais du profil des régulateurs.

- Profils typiques et atypiques de l'ACER

En prélude de la seconde partie de notre recherche centrée sur les trajectoires professionnelles des agents de l'ACER, nous proposons une observation précise de deux profils sociologiquement typiques et atypiques parmi notre échantillon.

Le profil typique s'agit de Zlatar Iztok. Homme slovène de 45 ans, il est chef de l'unité "Market Data Analytics & Data Excellence", du département "Market Information & Transparency", lui-même situé au sein de la branche REMIT. Contrairement à la majorité de ses collègues de REMIT, mais de manière similaire à beaucoup de membres de l'agence, il a une formation en ingénierie de l'Université de Ljubljana. Il se distingue au sein de l'échantillon par son doctorat en ingénierie, étant donné que l'échantillon compte seulement 6 docteurs pour 31 individus. Ce doctorat, ainsi que sa longévité au sein de l'agence (10 ans), peuvent expliquer sa position managériale (chef d'Unité). Enfin, sa carrière professionnelle a été constituée d'une activité de recherche à l'Université de Ljubljana, puis d'un poste de "Head of analytics programme" au sein de l'entreprise "Petrol" de distribution d'énergie fossile à destination des particuliers. Le fonds souverain slovène est le 2ème actionnaire de cette entreprise, qui est donc partiellement publique.

La trajectoire de M.Iztok avant son arrivée à l'ACER est donc typique au sein de l'ACER pour plusieurs raisons. Elle montre une spécialisation sur le secteur de l'énergie, avec des compétences techniques (études d'ingénierie) mais également des capacités d'analyse des marchés (poste chez Petrol). La trajectoire est uniquement nationale, ce qui va dans le sens de la faible européanisation de l'activité de l'ACER et implique un passage par le secteur régulé avant d'arriver à la régulation.

Pour trouver un profil atypique par rapport aux données observées, il faut remonter d'un échelon hiérarchique, avec le profil de Bart Veerecke. Homme belge de 52 ans, il est le directeur en intérim du département "Market Information and transparency". Il a une formation en économie de l'Université d'Anvers, et illustre une européanisation du champ en ayant été formé à la Florence School of Regulation sur la régulation de l'énergie. Cependant, il se distingue de l'ensemble de l'échantillon par le pourcentage de sa carrière passée dans le privé, et le type d'activité mené dans le privé. Il est l'un

des 3 individus sur 31 à avoir passé plus de 50 % de sa carrière dans le privé, et a eu une carrière longue au sein de l'entreprise de Conseil McKinsey. Son entrée à l'ACER s'est faite par le haut, alors que beaucoup d'individus ont une trajectoire ascendante au sein de l'agence, et il vient proprement du secteur régulé puisqu'il conseillait les entreprises sur leur activité dans le domaine des marchés de l'énergie pour le compte d'un cabinet spécialisé.

La différence la plus importante au regard de notre enquête sur ces deux profils et le type d'activité privée menée avant l'arrivée à l'ACER. La 2nde partie de l'étude aura donc vocation à dépeindre le type d'activité professionnelle antérieure des agents de l'ACER, pour observer les circulations public-privé dans le champ de la régulation de l'énergie.

II. Trajectoires public-privé des fonctionnaires de l'ACER

A/ L'ACER, un espace d'accueil pour des profils hybrides entre public et privé

Une analyse des trajectoires professionnelles des fonctionnaires de l'ACER révèle un phénomène marquant : une forte hybridité des parcours, caractérisée par une circulation entre le secteur public et des structures relevant d'un secteur privé atypique, souvent marqué par une participation publique majoritaire. Contrairement à l'hypothèse classique de la capture du régulateur¹⁴, qui suppose une porosité entre agences publiques et intérêts industriels privés, les données issues de notre prosopographie montrent plutôt que l'ACER recrute massivement des experts ayant déjà évolué dans le secteur régulé, dans un espace qualifié de « péripublic »¹⁵. Cette structuration des carrières remet en question les modèles classiques d'opposition entre public et privé et éclaire une nouvelle forme de gouvernance régulatoire.

L'étude des parcours professionnels des 30 fonctionnaires de l'ACER met en évidence une double circulation entre public et privé. Parmi eux, 71 % ont travaillé dans le privé à un moment donné de leur carrière, tandis que 77 % ont eu une expérience dans le public. Cette fluidité est particulièrement frappante : 48 % des agents combinent les deux types d'expérience. Ces chiffres révèlent un modèle distinct du simple passage d'un secteur à un autre : plutôt que de traduire une opposition entre le régulateur et les acteurs du marché, ils illustrent un espace de carrière hybride où l'expertise du secteur régulé est une ressource clé pour la régulation¹⁶.

Le temps de carrière passé dans le privé constitue un autre indicateur révélateur : 35,5 % des fonctionnaires ont effectué moins de 10 % de leur carrière dans le privé, tandis que 32,3 % ont passé entre 25 et 50 % de leur temps dans ce secteur. Ces données montrent que l'expérience dans le privé ne signifie pas nécessairement une proximité avec des entreprises à but lucratif, mais souvent un passage par des structures parapubliques où la régulation est un enjeu central. En comparaison, les données issues d'autres agences européennes montrent des tendances similaires, comme à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), où 68 % des agents ont passé moins de 10 % de leur carrière dans le privé.

L'analyse de la nature des entreprises dans lesquelles les fonctionnaires de l'ACER ont travaillé avant leur entrée à l'agence permet de préciser ce phénomène. Contrairement aux idées reçues, la majorité des trajectoires privées étudiées ne concernent pas des entreprises concurrentielles en opposition aux régulateurs. En réalité, ces expériences se déroulent majoritairement dans des entreprises publiques ou des structures à participation publique majoritaire. Ce constat rejoint les analyses de Vauchez et France sur la structuration du secteur péripublic en France et en Europe : un espace institutionnel où se croisent les logiques du marché et de l'administration, sans pour autant correspondre à une privatisation des fonctions de l'État. Ces entreprises publiques jouent alors un rôle d'intermédiaire entre la sphère de l'État et celle du marché, intégrant à la fois des logiques de service public et des impératifs de rentabilité.

¹⁴ Stigler, G. J. (1971). The Theory of Economic Regulation. *The Bell Journal of Economics and Management Science*, 2(1), 3-21.

¹⁵ Vauchez, A., & France, P. (2020). *The Neoliberal Republic: Corporate Lawyers, Statecraft, and the Making of Public-Private France*. Cornell University Press.

¹⁶ Eyal, G. (2013). For a Sociology of Expertise: The Social Origins of the Autism Epidemic. *American Journal of Sociology*, 118(4), 863–907.

Ainsi, loin d'illustrer une logique de pantoufle classique¹⁷, où les fonctionnaires quittent le public pour monétiser leur expertise dans le privé, les parcours des agents de l'ACER correspondent davantage à un modèle circulatoire où les carrières sont marquées par des allers-retours entre différents espaces institutionnels sans perte de lien avec l'intérêt général¹⁸. Cette dynamique se rapproche de ce que Carpenter et Moss ont identifié comme un modèle de régulation renforcée où l'expertise issue du secteur régulé devient un atout pour l'administration¹⁹.

Dans cette perspective, l'ACER apparaît comme un point de convergence des carrières péripubliques, intégrant des professionnels ayant développé leur expertise dans des structures où les logiques publiques et privées sont imbriquées. Cette réalité contraste avec une vision traditionnelle de la gouvernance où le secteur public s'opposerait au privé dans une relation antagoniste²⁰. Au contraire, les régulateurs de l'ACER semblent issus d'un système où la régulation est un enjeu intrinsèque au fonctionnement des entreprises du secteur de l'énergie. Ce phénomène s'inscrit dans un mouvement plus large d'isomorphisme institutionnel²¹, où les structures de régulation tendent à recruter des profils formatés par les logiques qu'elles encadrent. La Florence School of Regulation illustre cette volonté de cadrage cognitif : ce centre académique, qui forme une part significative des cadres de l'ACER, incarne une institution où l'expertise en régulation énergétique est construite dans un cadre hybride entre recherche, industrie et politiques publiques.

L'analyse des parcours professionnels des fonctionnaires de l'ACER met en évidence une hybridité structurelle des trajectoires, où l'expérience dans le secteur privé est largement encadrée par des logiques publiques. Contrairement à l'hypothèse de la capture du régulateur, ces données suggèrent plutôt que l'ACER fonctionne comme une interface entre expertise sectorielle et régulation publique. Ce modèle, loin de correspondre à une dérégulation au profit des intérêts industriels, illustre une évolution des formes de gouvernance où l'activité des régulateurs repose sur une professionnalisation fondée sur la connaissance du secteur régulé.

B/ L'ACER et l'espace péripublic : entre régulation et proximité avec le secteur régulé

L'analyse des trajectoires professionnelles des agents de l'ACER révèle une forte interpénétration entre le secteur régulé et l'organe de régulation lui-même. Contrairement aux modèles classiques de l'administration publique, où l'État exerce son autorité de manière distante, la régulation européenne de l'énergie repose sur un mode de gouvernance plus fluide, caractérisé par des circulations de carrières entre agences de régulation, entreprises publiques et institutions européennes. Cette structuration correspond à ce que Vauchez et Chahsiche qualifient de péripublic. Loin d'illustrer une captation des régulateurs par les acteurs économiques du marché énergétique, l'ACER fonctionne selon un modèle où la proximité avec le secteur régulé est une condition structurelle du bon exercice de la régulation²². Pas qu'un simple arbitrage entre intérêts publics et privés, cette proximité est le produit d'une construction institutionnelle, fruit de plusieurs décennies de mutations de l'État régulateur.

¹⁷ Bourdieu, P. (1989). *La Noblesse d'État*. Paris : Minuit.

¹⁸ Chahsiche, J.-M., Pacouret, J., & Vauchez, A. (2021). *Le nouveau service de l'État*. CNRS Éditions.

¹⁹ Carpenter, D., & Moss, D. (2014). *Preventing Regulatory Capture*. Cambridge: Cambridge University Press.

²⁰ Debating Governance (2000). *Authority, Steering, and Democracy*. Oxford University Press.

²¹ DiMaggio, P. J., & Powell, W. W. (1983). *The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields*. *American Sociological Review*.

²² Lascoumes, P. & Le Galès, P. (2012). *Sociologie de l'action publique*. Armand Colin.

Le secteur énergétique européen est historiquement marqué par une forte intervention publique. Jusqu'aux vagues de libéralisation des années 1990, les grandes entreprises du secteur, telles qu'EDF, Enel ou E.ON, étaient des monopoles nationaux directement administrés par l'État²³. La création de marchés concurrentiels dans l'électricité et le gaz a entraîné un transfert des compétences de régulation vers des agences indépendantes, afin de garantir l'application de règles communes tout en évitant une trop grande politisation des décisions.

Dans ce contexte, l'ACER ne se substitue pas aux États, mais opère comme un niveau intermédiaire de coordination entre régulateurs nationaux et acteurs du marché. Les trajectoires professionnelles de ses agents reflètent cette logique institutionnelle : loin de provenir d'un secteur privé classique tourné vers la rentabilité, la majorité des fonctionnaires de l'ACER ont travaillé dans des structures parapubliques ou dans des entreprises de l'énergie encore partiellement sous contrôle de l'État. Cette continuité institutionnelle permet d'assurer une cohérence dans la régulation tout en garantissant un haut niveau d'expertise technique (Debating Governance, Pierre, 2000).

L'analyse des trajectoires de carrière des agents de l'ACER corrobore cette hypothèse. Une large proportion d'entre eux a évolué au sein du secteur régulé : 77 % ont une expérience dans le public, tandis que 71 % ont travaillé dans des entreprises du secteur de l'énergie. Près de 48 % combinent les deux expériences. Ces données confirment que l'ACER ne fonctionne pas selon un modèle de capture du régulateur, mais bien comme un espace hybride où s'articulent des compétences issues du secteur régulé et des mécanismes de contrôle institutionnels.

Un autre élément clé de l'ACER est la nature même des entreprises privées où ses agents ont travaillé avant de rejoindre l'agence. Contrairement aux idées reçues, ces entreprises ne sont pas des firmes privées classiques opérant en totale autonomie, mais bien des acteurs semi-publics soumis à des obligations de service public et à une intervention étatique²⁴. Ainsi, parler d'expérience privée dans les trajectoires des agents de l'ACER ne signifie pas qu'ils ont évolué dans des entreprises opposées à la régulation. Ces professionnels ont plutôt travaillé au sein d'organisations où la régulation est un enjeu structurant, comme c'est le cas des anciens monopoles publics. Cela témoigne d'une conception de la régulation où la frontière entre État et marché n'est pas antagoniste, mais imbriquée, ce qui rejette la théorie de l'isomorphisme institutionnel (DiMaggio & Powell, 1983).

De plus, le phénomène du New Public Management (NPM) a profondément modifié le statut des entreprises publiques dans la régulation²⁵. En adoptant des pratiques de gestion proches du privé tout en restant sous contrôle étatique, ces entreprises ont favorisé l'émergence de nouvelles formes de professionnalisation des régulateurs, où l'expertise économique et technique prime sur la distinction formelle entre public et privé²⁶.

L'ACER n'est pas un cas isolé dans l'administration européenne. D'autres agences de régulation suivent une trajectoire similaire, où les fonctionnaires proviennent largement du secteur régulé. Un exemple notable est celui de l'Agence Européenne des Médicaments (EMA), où près de 60 % des experts ont travaillé dans l'industrie pharmaceutique avant de rejoindre l'agence. À l'instar de l'ACER, cette agence repose sur un modèle d'expertise issue du secteur régulé plutôt que sur un cloisonnement entre régulateur et acteurs économiques.

²³ Vezinat, N. (2019). L'entreprise publique : un statut fragilisé ou protecteur ? Droit et Société.

²⁴ Vezinat, N. (2019). *op cit.*

²⁵ Bezes, P. (2009). Réinventer l'État : Les réformes de l'administration française (1962-2008). PUF.

²⁶ Carpenter, D. & Moss, D. (2013), *op cit.*

Conclusion

Dans cette étude sur l'ACER et ses agents, c'est plus largement une réflexion sur la dynamique d'agencification que nous avons voulu mener. Nous nous sommes interrogés sur ce que cette agence nous apprend de la promotion d'une conception alternative de gouvernement au sein de l'UE, en marge des traditions de séparation du public et du privé ou encore du national et de l'european.

Dans une première partie, nous avons observé une agence où les hommes, notamment issus de formations en économie et en ingénierie, dominent les postes de management, tandis que les femmes demeurent sous-représentées et cantonnées aux positions subalternes. Ce constat illustre la persistance d'un plafond de verre, même au sein d'une institution européenne. D'autre part, l'étude des parcours académiques des agents montre une spécialisation croissante dans la régulation de l'énergie, portée par des institutions de formation comme la Florence School of Regulation, témoignant d'une structuration du champ où les compétences pluridisciplinaires, associant sciences dures, économie et droit, deviennent essentielles. Enfin, la diversité des profils selon les départements de l'agence souligne l'existence de sous-champs de spécialisation au sein de la régulation énergétique, entre des profils économiques et juridiques pour superviser les marchés de gros de l'énergie, ou des profils à l'expertise technique marquée, avec des compétences d'ingénierie. Pour autant, l'absence de profils spécialisés en énergies renouvelables interroge sur l'engagement de l'agence en la matière.

Nous nous sommes également attachés à qualifier l'énergie de "champ faible", quoiqu'en européanisation progressive. Si l'ACER reste une agence de coopération entre régulateurs nationaux, son rôle se renforce avec l'élargissement de ses compétences. L'étude des trajectoires académiques des agents suggère que cette tendance s'accompagne de l'émergence d'un corps d'experts de plus en plus européenisé. Ainsi, la Florence School of Regulation semble indiquer une volonté des institutions européennes de renforcer leur pouvoir d'action dans le domaine énergétique. L'évolution future des profils de l'ACER constitue un indicateur clé pour suivre cette dynamique d'europeanisation.

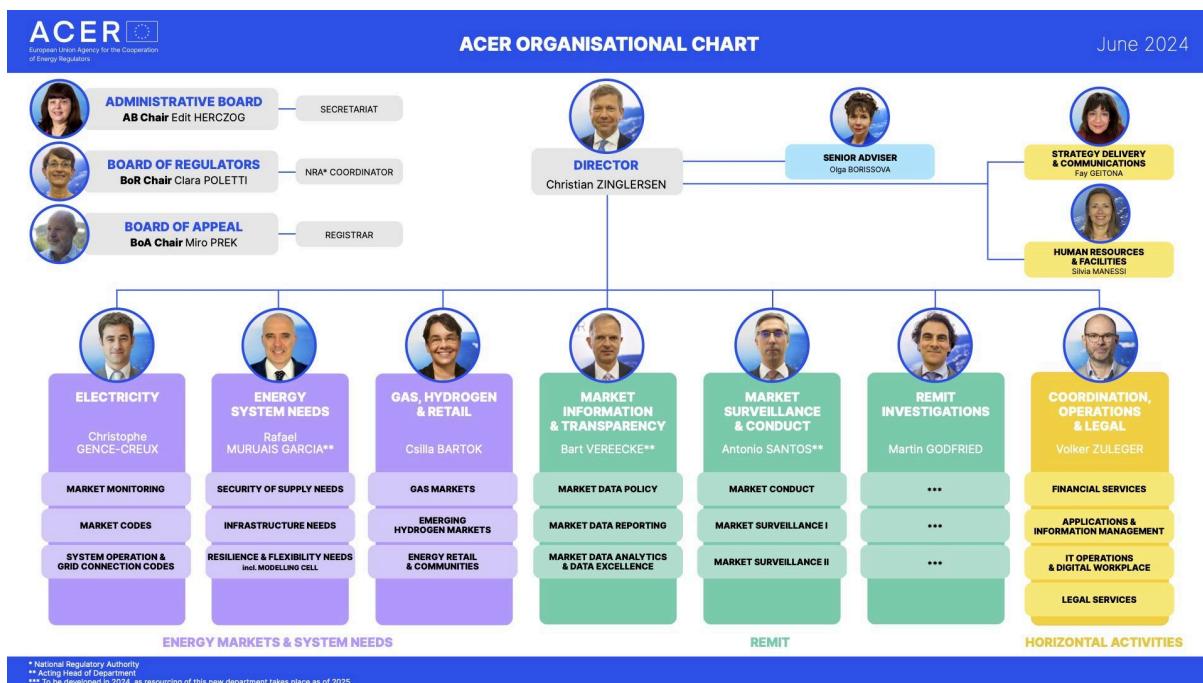
La seconde partie s'est concentrée sur l'analyse des trajectoires professionnelles des agents de l'ACER, identifiant une dynamique institutionnelle marquée par une forte hybridité entre les sphères publique et privée. Nos résultats montrent que l'ACER fonctionne plutôt comme un espace péripublic, où les frontières entre administration et marché sont redéfinies par des logiques d'expertise et de continuité institutionnelle, comme en atteste la forte proportion de fonctionnaires ayant alterné entre des postes dans le secteur régulé et des fonctions réglementaires.

Cette structuration remet en question les oppositions traditionnelles entre public et privé dans la gouvernance européenne. Plutôt qu'un affrontement entre régulateurs et marchés, c'est un modèle de régulation intégrée qui se dessine, où l'expertise sectorielle est une ressource essentielle au fonctionnement de l'agence. Loin d'illustrer un désengagement de l'État au profit d'intérêts privés, cette hybridité témoigne d'une transformation de l'action publique vers une gestion plus technique et professionnalisée, en cohérence avec les notions de New Public Management et d'isomorphisme institutionnel. L'ACER met en lumière un processus où la connaissance approfondie du secteur régulé devient un atout pour l'action publique, questionnant les critères d'indépendance et d'impartialité au sein des agences européennes. Ce modèle hybride, loin d'être une anomalie, semble constituer un nouvel équilibre entre technocratie et contrôle démocratique dans la gestion des marchés européens. Cette configuration est conforme à l'idée d'un État régulateur post-bureaucratique, où les agences jouent un rôle croissant dans la structuration de la gouvernance sectorielle, et où l'État ne disparaît pas, mais se redéploie sous d'autres formes.

Annexes

- *Structure et organigramme*

Concernant sa structure, l'ACER comprend un directeur (C. Zinglersen, 2020-2025), un conseil d'administration, un conseil des régulateurs (représentants des autorités nationales) et une commission de recours. Enfin, son administration est organisée en sept directions thématiques : Electricity ; Energy System Needs ; Gas, Hydrogen and Retail ; Market Information and Transparency ; Market Surveillance and Conduct ; REMIT Investigations ; Coordination, Operations and Legal.



- *Zoom sur le recrutement des agents temporaires et contractuels*

Parmi les critères de sélection de ses agents temporaires et contractuels²⁷, l'ACER note, entre autres, les compétences, affirmant que “l'ACER entend recruter des candidats compétents, qualifiés et motivés”. L'égalité d'opportunité et la non-discrimination sont également affichés comme des critères importants, ce qui informe les indicateurs de nationalité et de genre étudiés dans notre rapport. Nous notons ainsi qu’“aucun quota de nationalité ne sera appliqué”, et qu'une ‘représentation paritaire des sexes parmi le personnel de l'ACER, y compris aux postes de direction, est souhaitable.”

- *Les règles d'éthique de l'ACER*

Dans le cadre d'une consultation publique concernant le paquet “Une énergie propre pour tous les Européens”, l'ACER a rendu un rapport²⁸ en 2014 sur le futur du marché de l'électricité. Ce rapport donna lieu à une réunion du conseil des régulateurs et du directeur, un an plus tard, pour “améliorer la coopération” entre les acteurs du marché, qui s'est soldée par la publication de plusieurs

²⁷ Décision du directeur concernant les règles de procédure pour la sélection des agents temporaires et contractuels de l'ACER, 7 décembre 2023.

²⁸ “A bridge to 2025”, rapport de l'ACER, 24 septembre 2015.

recommandations. Parmi ces dernières, une recommandation portait spécifiquement sur l’indépendance de l’Agence et des régulateurs nationaux.

Il est intéressant de noter que cette publication est datée de 2016, c’est-à-dire l’année qui suit le départ de son ancien *chair* du conseil d’administration, Piotr Wozniak, en direction de la présidence du groupe pétrolier polonais PGNiG. Cela démontre une volonté certaine de se prémunir de critiques, en affichant un engagement contre les conflits d’intérêts. En revanche, dans les faits, cet engagement demeure assez faible :

L’ACER met en œuvre des efforts pour prévenir les conflits d’intérêt “*incluant des dispositions relatives au personnel (avec des exigences plus strictes pour la direction), à ses conseils, aux groupes de travail et aux groupes de réflexion*”. L’ensemble du personnel (encadrement, cad directeur et chefs de département, membres titulaires et suppléants du conseil d’administration, du conseil des régulateurs et des du comité d’appel, ainsi que des présidents et co-présidents des groupes de travail) est soumis à une déclaration annuelle d’intérêt, qui sont ensuite “*examinées d’après les dispositions de la politique en vigueur et publiées sur le site internet de l’Agence, accompagnées des CV des personnes concernées*”²⁹.

Si le départ de Piotr Wozniak semble avoir créé de l’inquiétude au sein de l’agence, donnant lieu à l’exécution d’un service d’audit interne en 2016³⁰, les années qui suivirent ont davantage insisté sur l’indépendance de l’Agence des régulateurs nationaux³¹, renforçant le débat mentionné dans le corps du texte sur le rôle de l’ACER au sein du champ faible que constitue le secteur énergétique.

²⁹ “ACER annual activity report for the year 2016”, rapport annuel d’activité de l’ACER, 15 juin 2017, p.58.

³⁰ Rapport annuel d’activité de l’ACER, *op cit.*

³¹ “Energy regulators should have the proper regulatory independence and sufficient personnel to make an effective contribution towards a fully integrated European energy market”, communiqué de presse de l’ACER, 2 juin 2016.

Bibliographie

• *Littérature grise*

“Fiche n°1 - Paquet Énergie Propre / Observations du régulateur français”, Commission de régulation de l’énergie, 31 mai 2017.

Décision du directeur concernant les règles de procédure pour la sélection des agents temporaires et contractuels de l’ACER, 7 décembre 2023.

“A bridge to 2025”, ACER, 24 septembre 2015.

“ACER annual activity report for the year 2016”, rapport annuel d’activité, ACER, 15 juin 2017, p.58.

“Energy regulators should have the proper regulatory independence and sufficient personnel to make an effective contribution towards a fully integrated European energy market”, communiqué de presse, ACER, 2 juin 2016.

Jean-Yves Ollier et Andris Piebalgs, “The appeal procedure in the application of the EU Energy Law - experience from ACER’s Board of Appeal 2016-2021”, Florence School of Regulation, RSC PP 2023/66.

“Reinforcing regulatory cooperation : executive summary”, ACER, 2016.

“L’audit des agences de l’UE en bref”, rapport spécial, Cour des comptes européenne, 2022.

“Internal electricity market integration”, rapport spécial, Cour des comptes européenne, 2023.

• *Ouvrages et articles académiques*

Fabienne Collard, “La politique énergétique en Europe”, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2018, vol 38 n° 2403-2404, pp.5-66.

Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, "Chapitre 6 - La représentation des intérêts dans l’Union européenne," dans *Les groupes d’intérêt: Action collective et stratégies de représentation*, ed. Emiliano Grossman et Sabine Saurugger (Paris: Armand Colin, 2012), pp. 211-250.

François Lafarge, Eleftheria Neframi, Michel Mangenot, “Chronique de l’administration européenne”, *Revue française d’administration publique*, 2019, vol 3, n° 171, pp.831-860

Antoine Vauchez, “Introduction”, *Le moment régulateur. Naissance d'une contre-culture de gouvernement*. Paris, Presses de Sciences Po.

David Levi-Faur, « The Regulatory State and Regulatory Capitalism. An Institutional Perspective », dans David Levi-Faur (ed.), *Handbook on the Politics of Regulation*, Cheltenham, Edward Elgar, 2013.

Sébastien Michon et Cécile Robert, “Vers une sociologie politique des *revolving doors* : des origines du phénomène à ses conséquences sur l’action publique.”, *Politix*, 2024, n°146, vol 2, pp.7-32.

Mathias Huter, *et al.*, *Revolving doors and the fossil fuel industry : time to tackle conflicts of interest in climate policy-making*, Rapport commissionné par Les Verts, mai 2018.

European Parliamentary Research Service (EPKS). *The glass ceiling: Women in management positions in public and private sector and in politics*. European Parliament Think Tank, 9 mars 2013.

American Association of University Women (AAUW). (n.d.). The STEM gap: Women and girls in science, technology, engineering and mathematics. 2021.

Didier Georgakakis, "Ce que la théorie des champs nous dit de l'administration européenne (I). Un retour réflexif sur le champ de l'eurocratie". *Revue française d'administration publique*, 2021, n° 180, vol 4, p.883-900

Weber, Bernd, et François Bafoil. « The Limits of Europeanisation in the Field of Energy », dans Marie-Christine Zélem et Christophe Beslay, *Sociologie De l'énergie*, CNRS Éditions, 2015.

Stigler, G. J. (1971). The Theory of Economic Regulation. *The Bell Journal of Economics and Management Science*, 2(1), 3-21.

Vauchez, A., & France, P. (2020). The Neoliberal Republic: Corporate Lawyers, Statecraft, and the Making of Public-Private France. Cornell University Press.

Eyal, G. (2013). For a Sociology of Expertise: The Social Origins of the Autism Epidemic. *American Journal of Sociology*, 118(4), 863–907.

Bourdieu, P. (1989). *La Noblesse d'État*. Paris : Minuit.

Chahsiche, J.-M., Pacouret, J., & Vauchez, A. (2021). *Le nouveau service de l'État*. CNRS Éditions.

Carpenter, D., & Moss, D. (2014). Preventing Regulatory Capture. Cambridge: Cambridge University Press.

Debating Governance (2000). Authority, Steering, and Democracy. Oxford University Press.

DiMaggio, P. J., & Powell, W. W. (1983). The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields. *American Sociological Review*.

Lascoumes, P. & Le Galès, P. (2012). *Sociologie de l'action publique*. Armand Colin.

Vezinat, N. (2019). L'entreprise publique : un statut fragilisé ou protecteur ? Droit et Société.

Bezes, P. (2009). *Réinventer l'État : Les réformes de l'administration française (1962-2008)*. PUF.